KOUZMINE Yaël
Doctorant en Géographie
Laboratoire ThéMA - UMR 6049 CNRS
Université de Franche-Comté
yael.kouzmine@univ-fcomte.fr

« Les villes sahariennes algériennes et le développement urbain durable, ville réelle et ville normative »

Résumé
L'urbanisation du Sahara algérien constitue aujourd'hui une donnée essentielle dans l'appréhension des dynamiques spatiales complexes qui l'animent. En moins de cinquante ans, le Sahara s'est massivement urbanisé, bouleversant les morphologies urbaines ainsi que les pratiques et rapports socio-spatiaux des populations dans la ville. Cet accroissement démographique exceptionnel eu pour corollaire l'apparition de tensions multiformes sur les espaces urbains : crise du logement, dégradations environnementales, manque de cohérence au plan des morphologies urbaines. La question centrale des modalités d'évolution de ces milieux urbains, inscrits dans des espaces fragiles et contraignants, se pose aujourd'hui avec force. Les principes des politiques d'aménagement du territoire ont intégré récemment le concept de durabilité au sein des textes législatifs, qui déterminent l'action étatique au travers de la conduite des différents schémas, plans et programmes spécifiques d'aménagement. L'institutionnalisation du concept de développement durable et sa mise en pratique peuvent apporter certains éléments d'éclairage quant aux développements futurs de ces agglomérations sahariennes.

Abstract
The Algerian Sahara's urbanization constitutes today an essential data to apprehend the complex spatial dynamics which animate it. In less than fifty years, the Sahara has massively urbanize, upsetting urban morphologies as well as the practices and socio-space relations of the city's populations. This exceptional population's increase had for corollary the appearance of multiform tensions on urban spaces. The central question of the evolutions of these urban entities, located in fragile and constraining spaces, arises today with force. The principles of the policies of regional planning, based on the concept of sustainability, bring certain brief replies for the future of these Saharan cities.

Zusammenfassung
Die Verstädterung der Algerischen Sahara bildet heutzutage eine Hauptangabe, um die komplizierten Raumdynamiken aufzufassen , die sie beleben. In weniger als 50 Jahren hat sich die Sahara in Massen verstädtert und hat damit die Stadtmorphologien ,wie auch die Erfahrungen und die sozioräumlichen Beziehungen der Stadtbevölkerungen völlig verändert. Diese Sonderbevölkerungsvergrößerung hatte als unmittelbare Folge das Auftreten vielgestaltiger Spannungen auf die Stadtflächen und die im Mittelpunkt gelegene Hauptfrage der Entwicklungsmodalitäten dieser Stadtkreise, die in empfindlichen und beengenden Räumen eingeschrieben sind , stellt sich nachdrücklich heutzutage. Die Prinzipien der auf dem Begriff der Dauerhaftigkeit basierten Raumordnungspolitik (der Regionalplanungspolitik) bringen manche Antwortselemente, was die Zukunft dieser in Sahara liegenden Städte betriff.

KOUZMINE Y., 2005 : « Les villes sahariennes algériennes et le développement urbain durable, ville réelle et ville normative », in *Bulletin de la Société neuchâteloise de Géographie*, n°49, pp.85-103.

INTRODUCTION

Le Sahara demeure dans les imaginaires collectifs terre de fantasmes et de mythes (ROUX 1996), caractérisé par le nomadisme, l'enclavement ainsi que par une faiblesse du peuplement. Pourtant la réalité géographique actuelle impose de nuancer largement ces propos, tout du moins pour la partie algérienne du Sahara.
La population saharienne représente, en 1998, 10% de la population algérienne répartie sur un espace d'environ 2 000 000 km², soit 4/5 du territoire national. L'urbanisation, croissante et massive, du Sahara algérien constitue un des éléments majeurs du faisceau de mutations qui a bouleversé cet espace au cours du XX^{e} siècle, à tel point qu'aujourd'hui, la majorité de la population saharienne est urbaine (COTE 1998). Les processus d'urbanisation au Sahara constituent l'expression spatiale de processus d'agglomérations de populations liés à l'interaction de différents facteurs : politiques de sédentarisation des populations nomades dans les noyaux urbains, forte attractivité économique liée aux activités basées sur les hydrocarbures, développement d'une « agriculture de marché » (BISSON 1994) et politiques de promotion administrative, représentent autant d'éléments ayant participé à accroître et à développer ces phénomènes de polarisation.
La forte pression démographique qui pèse sur les milieux urbains sahariens s'accompagne d'une émergence de tensions économiques, sociales et spatiales qui remettent en cause les fondements des modèles de développement urbain et les politiques d'aménagement. Et si la crise urbaine constitue un élément récurrent en Algérie, elle revêt au Sahara des formes particulières liées en partie aux spécificités du milieu et des pratiques socio-spatiales des populations.
L'Etat algérien a introduit depuis quelques années la notion de développement durable dans l'ensemble des lois et instruments d'aménagement du territoire et tend à particulariser son action aménagiste, en regard des spécificités des milieux sahariens. Nous nous interrogerons ici sur les évolutions des agglomérations urbaines sahariennes ainsi que sur les programmes et démarches d'aménagement initiés par l'Etat algérien pour accompagner les mutations qui les caractérisent.

1. Une urbanisation croissante et massive

1.1. Un réseau en héritage

La structuration actuelle du réseau urbain au Sahara algérien résulte d'une succession historique de logiques politico-économiques qui ont marqué spatialement ce territoire. L'émergence et la diffusion du fait urbain peuvent être schématiquement découpées en trois phases caractérisées par un contexte et un rapport à l'espace spécifiques.
Malgré la présence multiséculaire attestée d'un peuplement au Sahara, notamment par le biais de vestiges préhistoriques (BISSON 2003), les bases structurales du réseau urbain actuel sont en partie héritées des mouvements caravaniers d'échange qui animèrent le Sahara à partir du VIII^{e} siècle jusqu'au XIX^{e} siècle. Des réseaux se développèrent ainsi entre Nord du Maghreb (Fès, Ghardaïa, Tripoli…) et Afrique subsaharienne (boucle du Niger, Pays Haoussa) selon des configurations méridiennes (PLIEZ 2002). Il était possible de distinguer quatre axes latitudinaux qui connectaient les rives septentrionales et méridionales sahariennes, dont un transitait par des ensembles oasiens algériens, Touat et Tidikelt « entre les marges du Sahara algérien [Ghardaïa, Ouargla] et les agglomérations de Tombouctou, Gao (Mali) et Agadez (Niger) » (PLIEZ 2002).
Les pôles de peuplement s'inscrivaient dans la logique réticulaire du commerce transsaharien en constituant des relais, des étapes sur ces parcours, des nœuds dans un espace relationnel (COTE 2005). Ces oasis trouvaient donc leur essence, leurs fondements ainsi que leurs facteurs principaux d'évolution dans les pratiques socio-spatiales liées à l'échange.
Le déclin du grand commerce transsaharien, en tant que facteur de pérennité et de prospérité des oasis, a engendré un repli du fait urbain, une atonie urbaine, que les Français interprétèrent lors de la conquête saharienne comme un sous-développement endémique (BISSON 2003).

Ce déclin progressif du commerce transsaharien a résulté de différents facteurs concomitants, notamment le développement de l'emprise portugaise sur le commerce atlantique à partir du XVI[e] siècle, l'instabilité politique chronique du Maghreb septentrional (BISSON 2003), ainsi que la progression de la colonisation militaire au nord comme au sud (depuis l'ancien Soudan français) du Sahara qui provoqua un « cloisonnement » de l'espace saharien et engendra la rupture des itinéraires commerciaux traditionnels (PLIEZ 2002).

La pénétration française au Sahara algérien qui débuta au milieu du XIX[e] siècle s'acheva par la prise de Tindouf dans l'extrême sud-ouest saharien en 1934 (BISSON 2003). La volonté politique de contrôler, tout d'abord militairement, ce vaste territoire imposa la création d'un réseau de forts (*bordjs*) qui maillèrent l'espace saharien au fur et à mesure de l'avancée des troupes vers l'ancien Soudan français, au sud. Si la colonisation française en Algérie s'appuya essentiellement sur les territoires du Nord algérien, son empreinte au Sahara fut néanmoins marquée. La logique coloniale s'opposa aux logiques et pratiques spatiales antérieures : la mobilité des populations, source d'insécurité, fut réduite, les nouvelles logiques d'implantation urbaine guidées par des considérations géo-stratégiques tournaient le dos à une logique commerciale réticulaire traditionnelle. La période coloniale fut donc caractérisée par le développement de nouveaux pôles de peuplement ainsi que par un renforcement de certains pôles préexistants et par l'implantation d'équipements, d'administrations militaires et civiles. La maîtrise de l'espace saharien passa également par une politique active de désenclavement par la route et l'aérien, entre 1956 et 1964, 1 100km de routes bitumées furent créés, pendant qu'entre 1946 et 1963 pas moins de vingt-deux pistes aériennes, dont cinq aéroports, aujourd'hui, internationaux et trois nationaux émergèrent (FONTAINE 2005).
Cette politique de désenclavement territorial s'inscrivait dans une double volonté de contrôle territorial et de valorisation des ressources naturelles, notamment les hydrocarbures, dont la découverte est datée de 1956 à Hassi-Messaoud, qui constitueront après l'indépendance les bases du modèle de développement algérien.
L'action du nouvel Etat indépendant, à partir de 1962, s'inscrivit dans une certaine continuité en cela que l'intégration territoriale du Sahara, au nom de l'unification de la « nation moderne »[1], demeura une constante de l'action politique. Cette intégration constituait un enjeu central notamment du fait de la présence de champs d'hydrocarbures, dont l'exploitation fut nationalisée en 1971 par le président Houari Boumediene.
Le pouvoir algérien, qui hérita des structures administratives françaises, procéda à différents découpages territoriaux (1963, 1975 et 1985) qui multiplièrent les *wilayas* (départements) sahariennes dont le nombre passa de deux en 1963 à dix en 1985. Cette politique d'affinement du maillage territorial s'accompagna de promotions administratives des agglomérations devenues chefs-lieux de *wilaya* sur une base de grilles d'équipements, censées affirmer le statut urbain des pôles retenus et rapprocher le pouvoir central de la sphère locale.
Parallèlement, le désenclavement routier saharien progressa, notamment en direction du Sud-Ouest (Tindouf, Adrar, Reggane), du Grand Sud vers Tamanghasset ainsi que dans l'Est saharien (In-Amenas, à proximité de la frontière libyenne). Le projet de route Transsaharienne – ou "route de l'Unité africaine" – dont la construction débuta au début des années 1970, et qui devait connecter l'Algérie au Mali (Gao) et au Niger (Agadez) via Tamanghasset, ne dépassa finalement cette agglomération que de quelques kilomètres afin de relier certains villages *touareg* environnants (FONTAINE 2005 ; BLIN 1990).
L'interconnexion transversale des pôles urbains sahariens, qui tend à se développer, ne constitue pas encore la règle, les réseaux routiers se structurant généralement de manière longitudinale en connexion avec les grandes agglomérations du Nord algérien.

[1] FLN 1976 : *La charte nationale,* p63.

1.2. La croissance démographique urbaine

Le taux d'urbanisation du Sahara algérien (63%), dépassait en 1998 de près de dix points celui de l'Algérie du Nord (54%). Le Sahara algérien qui ne comptait que sept agglomérations urbaines en 1954, en dénombrait cinquante[2] lors du dernier recensement général de la population et de l'habitat de 1998 (ONS 1998 RGPH) et durant la même période, la population urbaine passait de 146 000 à près de 1 800 000 individus.
Seules deux agglomérations urbaines comptaient plus de 50 000 habitants en 1966 : Biskra (53 851 hab.) et Ghardaïa (50 708 hab.), alors qu'en 1998 sept agglomérations atteignaient ou dépassaient le seuil de 100 000 habitants : Biskra (177 000 hab.), Ouargla (140 000 hab.), Bechar (135 000 hab.), Ghardaïa (128 000 hab.), Touggourt (114 000 hab.), El-Oued (105 000 hab.) et Laghouat (99 536 hab.). Ce qui représente le nombre total d'agglomérations urbaines sahariennes existantes en 1954.
Cet essor de la population urbaine représente sur la période, 1954-1998, un taux d'accroissement annuel moyen d'environ 5.9%, supérieur au taux d'Algérie du Nord (4.6%), du Maghreb (4.4%) et très supérieur au taux européen (1.3%) calculés sur une période similaire (1955-1995)[3].
Entre 1966 et 1998, quatorze agglomérations urbaines ont vu leur poids démographique au moins quintuplé et parfois bien davantage (Fig. n°1). Nous pouvons distinguer certains des facteurs généraux explicatifs de cet accroissement urbain spectaculaire.

Le développement des activités pétrolières ou gazières a engendré d'importants investissements étatiques en matière d'équipement et d'infrastructures, et a généré des flux intenses de main d'œuvre aux différentes échelles locale, régionale (main d'œuvre peu qualifiée) et nationale (immigration de cadres venus du Nord). Trois agglomérations urbaines constituent des archétypes de ce développement lié au facteur pétrolier : Hassi R'Mel (inexistante en 1966, 11 400 hab. en 1998), Hassi-Messaoud (614 hab. en 1966, 37 540 hab. en 1998) et Ouargla (20 757 hab. en 1966, +118 624 hab. entre 1966 et 1998).
L'activation des mouvements migratoires en provenance d'Afrique subsaharienne, notamment du Mali et du Niger, à partir du milieu des années 1960, puis de façon plus prononcée après 1972-73, du fait de sécheresses catastrophiques et de troubles politiques, a marqué les évolutions démographiques des pôles urbains du Grand Sud saharien comme Tamanghasset (+3 781% en taux de croissance relative, +63 712 hab. entre 1966 et 1998) et Adrar (+856%, +38 264 hab. entre 1966 et 1998). L'intensification actuelle de ces flux, qui s'inscrit dans une logique radicalement différente (BENSAAD 2005), continue de modifier considérablement les paysages socio-ethniques de ces villes et participe toujours à leur fort accroissement démographique. Les origines des « nouvelles circulations » de migrants entre Afrique subsaharienne et Maghreb, et des réseaux de mobilité ainsi constitués, sont à rechercher dans le tropisme européen et la difficulté croissante d'accéder à cet espace, facteurs qui tendent à conférer au Sahara maghrébin le rôle « d'espace d'immigration par défaut » (PLIEZ 2002), renouvelant ainsi, de manière différente, sa fonction d'espace d'interface et d'échange.

Les processus de fixation de populations nomades ont également pu jouer un rôle majeur dans l'expansion urbaine comme c'est le cas pour les agglomérations de Tindouf (+631%, soit +21 556 hab. entre 1966 et 1998), de Laghouat (+ 274%, soit +72 971 hab.) et d'El-Abiod-Sidi-Cheikh (+390%, soit + 16 089 hab.) (FONTAINE, FLITTI à paraître).

[2] L'agglomération urbaine en Algérie est définie par un seuil de 5 000 hab., ainsi que par des critères qualitatifs, notamment la présence d'équipements structurants.
[3] United Nations, Population Division.

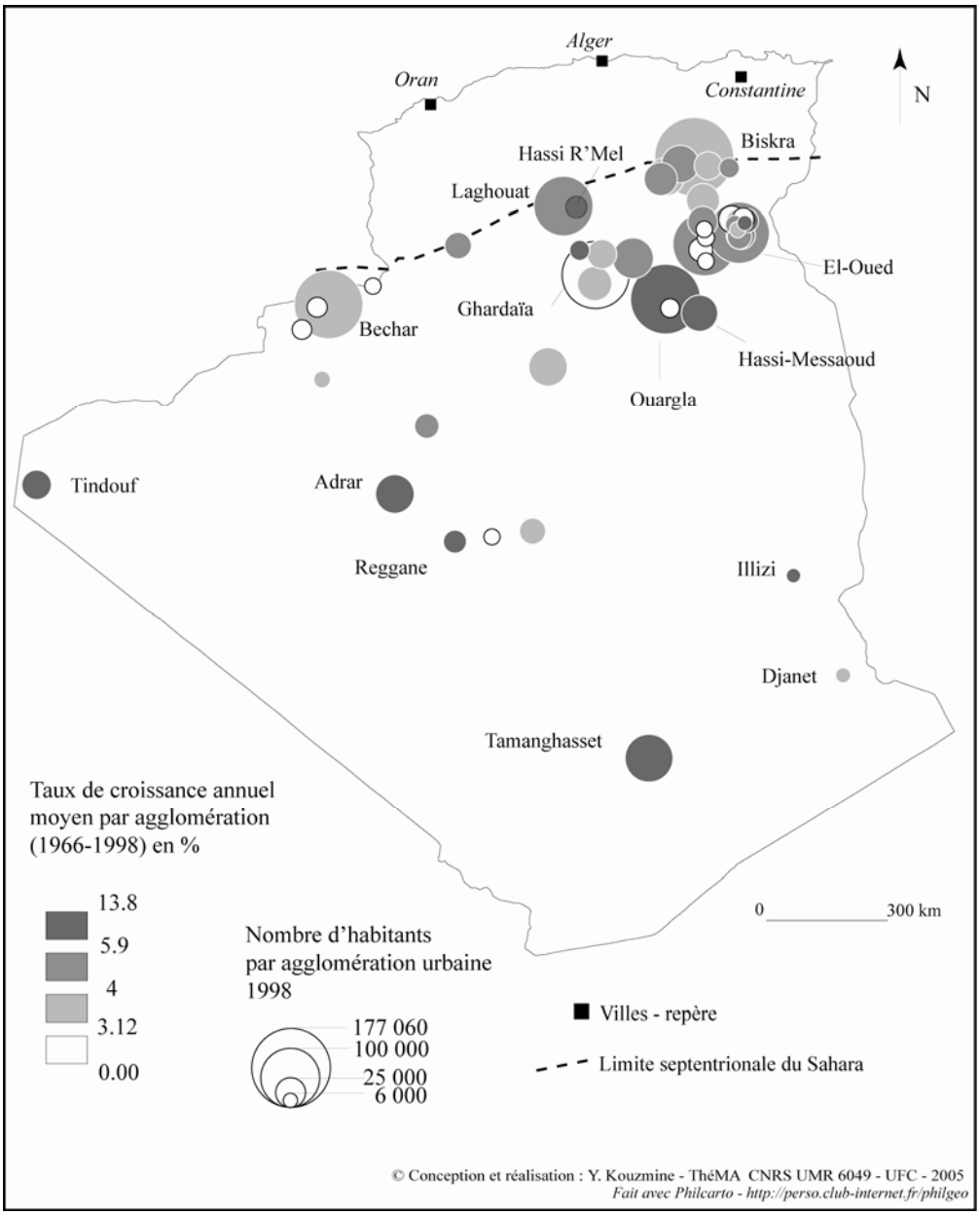

Fig. n°1 : Localisations et dynamiques démographiques des agglomérations urbaines (1966-1998)
Source : ONS, 1998, RGPH

Ces facteurs explicatifs ne sont pas exclusifs les uns des autres, seules leurs interactions permettent d'appréhender ces processus complexes d'agglomération. Mais l'on peut souligner le rôle prépondérant, joué par l'Etat algérien dans les évolutions du réseau urbain, en tant que créateur – « état démiurge »[4] – de nouveaux pôles urbains et planificateur du développement et de l'aménagement urbain. Les actions volontaristes étatiques se sont basées essentiellement sur des financements issus de la rente pétrolière, élément central des recettes de l'Etat[5].

[4] REDJIMI Mounir, 2000 : *De l'empire à l'état démiurge, la recomposition du territoire algérien (1830 – 1990).*- Université de Montpellier : Thèse de doctorat de Géographie.- 589p.
[5] La rente pétrolière constitue environ 97% des recettes de l'Etat en devises en 2005, ce qui représentait, selon des chiffres officiels, $31,5 milliards en 2004, (BENDERRA 2005).

1.3. Dysfonctionnements et "déséquilibres urbains"

A l'image d'autres espaces connaissant des rythmes de croissance urbaine similaires, l'accroissement démographique des agglomérations sahariennes s'est accompagné d'une multiplication des tensions à l'échelle intra-urbaine et au niveau de l'interaction entre la ville et son milieu. Malgré la grande diversité – géographique, socio-ethnique, économique – qui caractérise le fait urbain au Sahara algérien, il est possible de faire émerger certains éléments et processus communs.

L'explosion des effectifs de population urbaine s'est traduite par une extension généralisée des surfaces urbanisées, licites comme illicites. Cet étalement urbain a donné lieu à l'émergence d'agglomérations multipolaires s'appuyant sur une ville-centre et intégrant par extension des centres de rang inférieur. Les cas des agglomérations d'El-Oued et de Ghardaïa sont symptomatiques de ce type de processus, la continuité du bâti pouvant, aujourd'hui, s'étendre sur plus de 15 km dans le cas d'El-Oued et plus de 20 km en ce qui concerne l'agglomération de Ghardaïa. L'extension et la coalescence des pôles n'impliquent pas nécessairement, dans la réalité du fonctionnement de ces ensembles, des logiques de concertation et de coopération entre communes, bien que la réflexion émerge chez les acteurs territoriaux comme chez les chercheurs[6]. Cet étalement urbain s'est produit dans une première phase au détriment des palmeraies, très proches des noyaux urbains originels, remettant en cause un des fondements traditionnels de l'oasis saharienne, puis sur des espaces périphériques, notamment le long des axes de communication.

Cette extension de l'ensemble des agglomérations urbaines, à partir d'un noyau initial précolonial (*ksar*), colonial ou postcolonial, s'est déroulée par phases qui correspondent à des logiques précises en matière d'aménagement et d'urbanisme. L'articulation fonctionnelle entre les différents éléments urbains s'avère parfois problématique, révélant ainsi un manque de cohérence des tissus urbains. De plus, l'application de modèles urbanistiques et d'aménagement urbain importés du Nord soulève, au-delà des problèmes d'intégration fonctionnelle, des difficultés d'appropriation et d'identification de la part des habitants de ces villes sahariennes, par rapport aux nouveaux éléments urbains.

Le développement urbain programmé par l'Etat s'est accompagné d'une extension des constructions illicites – spontanées, informelles ou non réglementaires (SIGNOLES 1999) – aux marges des agglomérations comme au sein des tissus urbains. Ces types de création urbaine sont corrélés aux mouvements centrifuges de fixation de populations rurales et nomades vers les pôles urbains, ainsi qu'aux flux migratoires en provenance d'Afrique subsaharienne d'une part, mais répondent également en partie à la carence existante en matière de logements et de terrains. Les extensions ainsi produites, parfois rejetées ou détruites par l'Etat et les municipalités, ont put faire l'objet de régularisation *a posteriori*, de la part des autorités et donc d'intégration dans les documents d'urbanisme locaux, tel est le cas du quartier « Bni Ouskout » (Haï El Gharbi) localisé dans l'ouest de l'agglomération d'Adrar[7]. En matière de gestion de l'habitat non réglementaire, R. Sidi Boumedine distingue, au niveau national, trois types d'actions possibles en regard de ce type de constructions : le relogement des « indus-occupants » entraînant une libération de terrains ; la destruction des constructions illégales et le renvoi des habitants dans leurs lieux d'origines ; et enfin, la régularisation « de l'occupation selon des formules de participation » (SIDI BOUMEDINE 1999). L'auteur précise que durant les années 1970, la première option a semblé être davantage usitée, tandis que les dernières ont été mises en place à partir des années

[6] ROUSSEAUX Vanessa, 2003 : « L'intercommunalité : une réponse à l'étalement urbain dans le Bas-Sahara algérien ? (Étude comparative de Touggourt et El-Oued) ».- XXXIXème colloque de l'ASRDLF, *Concentration et ségrégation, dynamiques et inscriptions territoriales*, Lyon 1,2 et 3 décembre 2003, 9p.

[7] URBAB 2004 : Révision du Plan directeur d'Aménagement et d'Urbanisme du groupement Adrar-Timmi, Phase I, RADP.

1980. Cette modification des processus de gestion peut être attribuée à l'évolution des jeux d'acteurs, basée en partie sur l'évolution des textes législatifs et réglementaires comme sur celle des moyens à la disposition des autorités compétentes.
En matière de réseaux techniques, à l'image des constats établis dans les villes du Nord algérien, de nombreuses carences caractérisent l'ensemble des villes sahariennes. L'absence ou l'indigence des réseaux d'adduction d'eau potable (AEP) – l'exemple de la ville de Biskra est symptomatique, où les pertes du réseau AEP oscillent entre 50% et 76% des 14 millions de m3 distribués[8] –, électriques, d'évacuation des eaux usées ou encore de voirie marquent les dysfonctionnements de certains quartiers et notamment, mais pas exclusivement, ceux des quartiers non réglementaires. Malgré les efforts consentis par les pouvoirs locaux, nous constatons l'émergence d'une initiative privée (collectifs de citoyens informels ou associations de quartiers) qui tente de pallier aux déficiences de l'action communale ou de d'exercer une pression sur les autorités afin d'obtenir des équipements structurants minimaux.
L'ensemble de ces problématiques met en exergue des processus de ségrégation socio-spatiale et de fragmentation urbaine qui, avec la réactivation des flux de migrants subsahariens dans les villes sahariennes algériennes, tendent à s'accentuer (BENSAAD 2005). L'exemple de Tamanghasset est caractéristique de tels processus, une partie de la population immigrante, du fait de la gestion politique et sécuritaire de cette immigration, réside hors de la ville dans les monts ceinturant l'agglomération, ou dans le lit de l'oued. Certains quartiers de l'agglomération sont constitués en grande partie de populations subsahariennes immigrées comme ceux de Kataâ El-Oued et Tahagart[9], composant ainsi un « paysage social [et urbain] marqué par les aires de solidarité ethnique » (SPIGA 2002).
Au niveau environnemental, l'accroissement sans précédent des effectifs urbains a remis en cause le fragile équilibre qui caractérisait les oasis devenues villes, qui s'insèrent dans un cadre physique particulièrement contraignant. Différents types de pollution se sont développés et affectent notablement les conditions de vie des populations urbaines.
Dans un espace endoréique comme le Sahara, la question du traitement des eaux usées se pose avec acuité. L'accroissement de la consommation en eau, lié à l'évolution des modes de vie urbains et à la diffusion de pratiques consuméristes dites « modernes », engendre la pollutions des nappes phréatiques, des systèmes traditionnels d'adduction (*foggara*), comme au sein de l'agglomération d'Adrar, et génère parfois, selon les conditions topographiques et stratigraphiques locales, une remontée brutale et persistante du niveau des nappes qui met en péril les constructions urbaines et les cultures agricoles, comme le démontre le cas d'El-Oued. La ville aurait connu les premières remontées de la nappe phréatique au début des années 1970 – dues à l'accroissement de la consommation et des rejets d'eaux usées urbaines – qui menacent de manière croissante les *ghouts*, structures agricoles traditionnelles permettant la culture du palmier sans irrigation, fragilise les constructions précaires en « matériau traditionnel » et au-delà provoque une aggravation considérable des conditions de vie de la population (multiplication des moustiques, maladies) »[10].
Le traitement des déchets domestiques urbains met également en lumière les carences en matière de prise en charge par les autorités locales. Les décharges à ciel ouvert se sont multipliées tant à l'intérieur du tissu urbain, qu'à l'extérieur des agglomérations, comme à Biskra où la décharge urbaine qui se localise à 4km de la ville sur 320ha pose de très sérieux problèmes en matière de pollutions des nappes phréatiques et de dégradation de l'écosystème (LAKHDARI 2005).

La somme de ces dysfonctionnements fait émerger un certain nombre de déficiences qui ont marqué les politiques urbaines sahariennes, mais également peut-être le manque d'adaptation des

[8] BALLAIS Jean-Louis, 2005 « Les villes sahariennes et les ressources en eau», in : COTE Marc (dir.), *La ville et le désert, le Bas-Sahara algérien*, pp. 73-93.- Paris – Aix-en-Provence : Karthala – IREMAM.- 307p.
[9] « Dans la ghetto africain de Tam », Liberté, 22 juillet 2004.
[10] BALLAIS Jean-Louis *Op. cit.*

structures en charge de l'urbanisme et de la gestion urbaine d'une manière générale, comme le souligne S. Spiga à propos de l'agglomération de Tamanghasset[11].
La rapidité et l'intensité des mutations qui ont caractérisé les dynamiques urbaines récentes posent avec force la question d'un développement urbain durable et au-delà celle de l'avenir de ces agglomérations.

2. Aménagement et développement urbain durable

En regard des tensions qui spécifient les agglomérations sahariennes, il semble pertinent, dès lors, de s'attacher à décrire succinctement les outils et instances d'aménagement, mis en place par l'Etat algérien, qui façonnent les dynamiques urbaines, dans un contexte de diffusion croissante du concept de durabilité.

2.1. Le cadre général de l'Aménagement du territoire

Dans l'ensemble des acteurs et des outils de l'aménagement du territoire en Algérie, il est possible de distinguer quatre niveaux hiérarchiques (Fig. n°2), dont trois correspondent à des échelons administratifs (Etat, *wilaya* et commune). Le quatrième niveau dit « régional » a été instauré par la loi n°87-03 relative à l'aménagement du territoire qui mit en place les « régions de planification ». L'idée d'une réflexion et d'une coopération, en matière d'aménagement du territoire, entre *wilayas* à une échelle régionale est intéressante à souligner, étant donné l'inexistence de cet échelon "région" au niveau administratif. L'appellation de ces régions fut modifiée par la loi n°01-20 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire, qui devinrent, dès lors, des « régions-programme d'aménagement et de développement».
Ces « régions-programme » se composent de *wilayas* limitrophes caractérisées par des éléments « physiques et des vocations de développement similaires ou complémentaires ». Le Sahara algérien compte quatre régions programmes qui, au nord, débordent des limites physiques de l'espace saharien et intègrent des *wilayas* des Hautes-Plaines algériennes.
L'organisation des compétences en matière d'aménagement du territoire entre ces différentes instances suit une logique hiérarchique. Chacun des instruments établis à un rang administratif inférieur devant être mis en conformité avec les principes régissant les plans qui lui sont hiérarchiquement supérieurs.
Des modifications sensibles se sont opérées entre les deux lois fondatrices de l'aménagement du territoire, dans le sens d'une décentralisation accrue. Dans le texte de 1987, les actions en matière d'aménagement étaient strictement encadrées par le système de planification étatique en s'appuyant sur les compétences des différents organes de l'Etat. Alors que dans le texte de 2001, la « politique nationale d'aménagement et développement durable est initiée et conduite par l'Etat en relation avec les collectivités territoriales » et associe les citoyens « à son élaboration et à sa mise en œuvre » [12].
L'une des mutations textuelles et politique majeure consiste en l'insertion de la notion de développement durable dans les discours comme dans les textes relatifs à l'aménagement du territoire.

[11] SPIGA Spiga, 2002 « Tamanrasset, capitale du Hoggar : mythes et réalités ».- *Revue Méditerranée* (Aix-en-Provence) 99 : 83-90.
[12]Loi n°01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire, J.O.R.A.D.P.

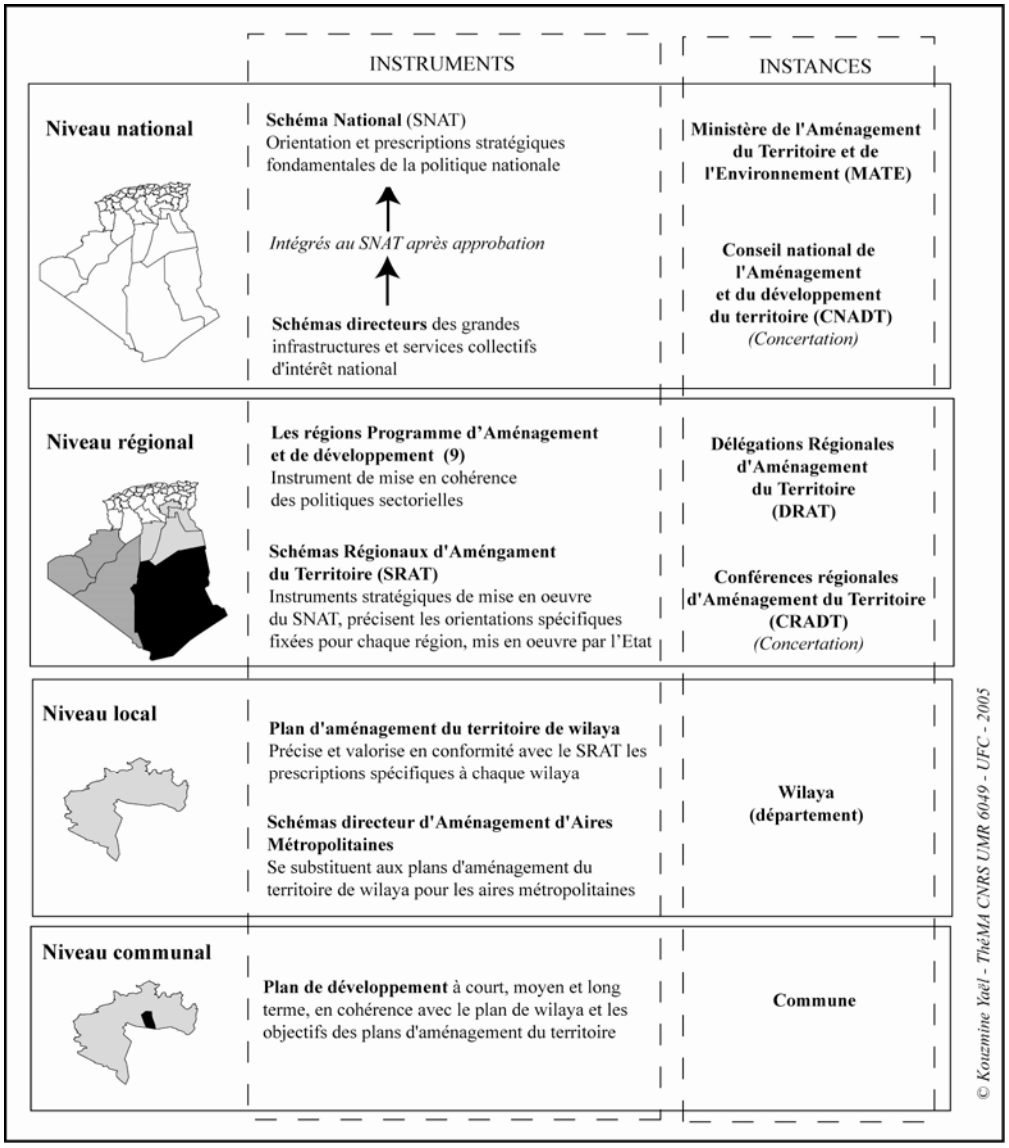

Fig. n°2 : Instruments et instances de la politique d'aménagement et de développement durable
Sources : Loi n°01-20 du 12 décembre 2001 - Loi n° 90-08 du 07 Avril 1990 - J.O.R.A.D.P.

2.2. Emergence et diffusion du concept de durabilité

La problématique du développement durable tend à intégrer, aujourd'hui, l'ensemble des actions et recherches en matière d'aménagement du territoire. La préoccupation constante de l'Etat algérien pour un développement cohérent et équilibré semble devoir passer inéluctablement par l'insertion de cette problématique au domaine politique.
La définition proposée par le rapport Brundtland (1987) retient que le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». La notion de durabilité sous-tend dans cette optique un équilibre temporellement stable des trois pôles : social, environnemental et économique. Tendre vers un développement urbain durable constitue alors « un idéal et exprime une volonté de trouver des conciliations entre un objectif de développement raisonné, un objectif environnemental de biodiversité et un objectif de justice et d'équité sociale »[13].

[13] Appel à proposition CNRS : Programme interdisciplinaire Développement urbain durable : http://www.recherche.gouv.fr/appel/2004/pidudtexte.rtf

Cet idéal de développement met en relation trois sphères dont les logiques sont parfois contradictoires, il s'agit dès lors de mettre en synergie des moyens pour tendre vers une convergence idéale et optimale. L'Etat algérien a d'ores et déjà intégré dans les textes législatifs cette volonté d'un développement durable.
La prise en compte d'une nécessaire défense de l'environnement s'est traduite institutionnellement à partir du milieu des années 1970 par la création du Conseil national pour l'environnement (1974), puis par celle d'un ministère de l'Hydraulique, de la mise en valeur des terres et de la protection de l'environnement en 1977, ainsi que par de nombreux décrets et lois dont la loi-cadre de 1983, relative à la protection de l'environnement[14].
L'intégration de la notion de développement durable fut plus tardive et apparaît une première fois dans la création par décret[15] du Haut conseil de l'environnement et du développement durable (1994), puis dans la loi n°01-20 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire (2001) et enfin au travers de la loi n°03-10 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable (2003).
De plus, un certain nombre de rapports et productions officiels ont intégré le développement durable dans leurs analyses, notamment des études menées par le Ministère de l'équipement et de l'aménagement du territoire (MEAT 1998), ou par son successeur institutionnel le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (MATE 2002). Ces publications s'attachent à mettre en exergue les spécificités de terrain, afin de mettre en cohérence actions et objectifs.
La problématique du développement durable émergea également dans la recherche scientifique et a pu faire converger un certain nombre d'interrogations de chercheurs sur la ville et spécifiquement sur la ville en milieu désertique, comme en témoigne la tenue d'un séminaire international à Biskra en novembre 2000[16], réunissant des chercheurs algériens et français sur la question.

2.3. Les grandes orientations du développement urbain durable au Sahara

Au-delà des principes généraux qui constituent le préambule de la dernière loi relative à l'aménagement du territoire de 2001, qui visent à un « développement harmonieux et durable de l'espace national », quels sont les éléments permettant de dégager une orientation de la politique urbaine saharienne, prenant en compte les spécificités propres à ces milieux urbains ?
La loi prévoit dans son chapitre premier « un allègement des pressions sur le littoral » qui, avec le reste de l'Algérie du Nord, concentre 90% de la population, un « rééquilibrage de l'armature urbaine », ainsi qu'une « maîtrise de l'organisation de la croissance des villes » au niveau national, principes qui doivent intégrer le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT).
Ce schéma fixe des « stratégies adaptées » aux caractéristiques des espaces afin d'harmoniser le développement et, à ce titre, il fixe les « actions intégrées nécessaires à la protection et à la valorisation des espaces sensibles ». L'article 16 définit justement des prescriptions spécifiques au Sahara algérien qui affectent directement les milieux urbains :

- « la protection des écosystèmes oasiens », qui constituent un des éléments fondateurs des villes sahariennes et de leurs dynamismes économiques,
- « le développement d'activités économiques […] et notamment d'industries » faiblement présentes au Sahara,
- « le développement des services et équipements de formation et de recherche »,
- « Le développement des infrastructures de […] télécommunications et d'information »,
- « la lutte contre […] l'ensablement et la remontée des eaux »,

[14] Loi 83-03 du 5 janvier 1983 relative à la protection de l'environnement.
[15] Décret 94-465 du 25 décembre 1994.
[16] Séminaire international : *Espace saharien et développement durable*, Biskra 14,15 et 16 novembre 2000.

- « la préservation du patrimoine […] culturel et historique de ces régions » qui passe notamment par la préservation des *ksour* et *médina*, unités urbanistiques traditionnelles de la ville saharienne.

Certains milieux urbains qui peuvent faire l'objet d'un classement en « zone à promouvoir » par voie réglementaire, bénéficieront d'un développement renforcé : ce sont notamment les « zones urbaines sensibles » caractérisées par un habitat dégradé et/ou un taux de chômage élevé (Art. 18).

Les schémas directeurs sectoriels, intégrés au SNAT, représentent les instruments « privilégiés du développement harmonieux du territoire» (Art. 22). Ils affectent directement les plans établis au niveau régional, local et communal. Dans le texte de la loi, ils prescrivent, de manière précise, d'accélérer le désenclavement saharien (routier, aéroportuaire, ferré, informationnel…). Les autres principes des schémas directeurs s'appliquent plus globalement à l'ensemble du territoire national, sans spécifications précises liées au Sahara.

Au niveau local, le plan d'aménagement d'aire métropolitaine (Art. 52) se substitue au plan d'aménagement de *wilaya* pour les agglomérations urbaines (Fig. N°2). Il détermine les éléments généraux d'évolution des entités urbaines : orientation générale de l'usage des sols, localisation des infrastructures de transport et équipements structurants, localisation des extensions urbaines, des activités, qui doivent être intégrés aux documents d'urbanisme communaux (P.O.S, P.D.A.U).

En complément de cette loi d'aménagement du territoire, un programme spécifique de développement des régions du sud a été instauré afin de corriger les disparités interrégionales au plan national. Devant le constat de « ruptures d'équilibres qui menacent durablement l'existence des établissements humains »[17], l'Etat algérien marqua, dès 1995, sa volonté d'engager des actions particularisées afin de soutenir le développement du Sud algérien. Le Fonds spécial de développement des régions du sud (FSDRS) créé en 1997[18], prenant le relais du Plan Sud, mais dont la mise en place a nécessité quelques aménagements législatifs et règlementaires[19], permet la réalisation de projets de développement dont l'initiative revient aux *wilayas*. La décision de validation et de mise en route des projets relevant, *in fine*, de l'administration centrale, à un conseil interministériel présidé par le Chef du gouvernement. Treize programmes étaient retenus en 2001, après trois années de gel des fonds financiers, dont l'enveloppe globale devait atteindre environ 12 milliards DA (environ 133 millions d'euros)[20].

Au sein de ces treize programmes, plusieurs concernaient directement les milieux urbains, notamment : des actions de rénovation et de requalification urbaine, le désenclavement et le maillage infrastructurel ainsi que la réhabilitation des zones d'activités urbaines.

Plus récemment[21], le président Bouteflika a réaffirmé deux mesures financières majeures destinées à accompagner le développement du Sud algérien. Dans le cadre du programme quinquennal (2005-2009) de soutien à la croissance tout d'abord, 300 milliards DA (3.3 milliards d'euros) devraient être débloqués, auxquels s'ajoutent 377 milliards DA (4.2 milliards d'euros) au titre du programme spécial complémentaire de développement pour les *wilayas* du Sud. Un bémol est à ajouter à cet engouement financier en cela que l'accroissement exceptionnel de ces financements doit être imputé de façon indéniable à l'accroissement de la rente pétrolière, liée à une conjoncture économique internationale favorisant un cours élevé du baril.

[17] http://www.cg.gov.dz/dossier/plan-sud.htm

[18] Loi n°97-02 du 31 décembre 1997 portant loi de finance pour 1998

[19] Art. 17 de la loi n°2000-02 du 27 juin 2000 ; Décret exécutif n°99-82 ; Décret exécutif n°2000-242 ; Décret exécutif n°2000-304

[20] Le financement du FSDRS est basé sur la ponction de 1% de la rente pétrolière.

[21] Communiqué du Conseil des ministres, samedi 14 janvier 2006.

2.4 Des textes aux projets…

Au-delà d'aspects législatifs et financiers, et malgré la courte période écoulée depuis l'institutionnalisation du concept de durabilité, il est possible de mettre en exergue trois projets mis en place par l'Etat qui s'ancrent de manière claire dans une volonté de développement durable.

Dans l'optique de garantir dans l'avenir l'alimentation en eau des villes de l'Ahaggar – région de Tamanghasset – , le ministre des ressources en eau, M. Sellal, a annoncé le lancement d'un appel d'offre en juillet 2006 concernant un projet de transfert de ressources hydriques entre In-Salah et Tamanghasset, ce qui représente une distance d'environ 750 km. Le projet nécessitera, selon les études préalables, un financement d'environ 1 milliards de dollars (environ 800 millions d'euros) et les travaux devrait commencer, toujours selon M. Sellal, en novembre 2006[22]. Ce projet constitue, par son ampleur, le plus grand projet de transfert d'eau jamais réalisé en Algérie, toutes périodes confondues et marque clairement la volonté étatique « de faire du Grand Sud algérien un exemple de développement et de réussite économique »[23].

Dans le cadre du programme spécial complémentaire de développement des *wilayas* du sud, l'Etat a décidé de consacrer une enveloppe de 50 milliards DA (550 millions d'euros environ) pour la création de la nouvelle ville d'Hassi-Messaoud. La ville actuelle, bâtie au centre d'un des plus vaste champs d'hydrocarbure algérien, fait l'objet d'une procédure visant à déplacer le site urbain, en vertu de la nouvelle loi relative aux risques majeurs[24], afin de préserver la population d'une éventuelle catastrophe et d'assurer la pérennité de l'exploitation du site dans des conditions optimales[25]. La délocalisation débutera par le déplacement des populations logeant « dans les bidonvilles, constructions illicites et habitat précaire »[26], et le démarrage des travaux de construction des 540 logements nécessaires à leur accueil, à quarante kilomètres d'Hassi-Messaoud, ont du commencer dans le courant du premier trimestre 2006. Quant à lui, le site actuel de la ville devrait selon le *wali* (préfet) de Ouargla retrouver « sa mission première, soit l'exploitation du pétrole et du gaz »[27]. La création *ex-nihilo* de nouveaux sites urbains permettra théoriquement de mettre en place des mécanismes de régulation et de gestion urbaine à même d'assurer un développement urbain plus cohérent que celui qu'a connu la ville actuelle d'Hassi-Messaoud.

Enfin, il est possible de mentionner un troisième projet, mené en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (P.N.U.D.), baptisé "Route des ksour"[28] qui vise à générer des processus de développement locaux par le biais d'un tourisme « culturel et durable » dans le sud algérien. Ce projet a démarré en 2005, pour un coût total estimé de 3 millions de dollars (2.5 millions d'euros environ) et son action prendra effet dans les *wilayas* d'Adrar, Bechar, Ghardaïa et Ouargla. Les principaux objectifs du projet sont « d'améliorer les conditions de vie des populations locales et de renforcer les capacités en matière de développement économique et social », par la « redynamisation de l'économie locale, l'amélioration (…) de la protection des écosystèmes oasiens, la sauvegarde du patrimoine culturel, et enfin l'amélioration de la situation de santé » de la population. Les aspects affectant directement les agglomérations urbaines relèvent essentiellement de la réhabilitation d'habitations traditionnelles, de protection des périmètres oasiens proches des agglomérations et de création

---

[22] « Un milliard de dollars pour l'Ahaggar », El Watan, 26 avril 2006 ; « Transfert d'eau In-Salah – Tamanrasset », El Watan, 14 mai 2006.

[23] El Watan, 26 avril 2006,*Op. cit.*

[24] Loi n°04-20 du 25 décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable.

[25] « Mobilisation de l'argent pour Hassi-Messaoud », El Watan, 17 janvier 2006.

[26] « Future ville de Hassi-Messaoud », El Watan, 18 janvier 2006.

[27] El Watan, 18 janvier 2006, *Op. cit.*

[28] Projet "Route des ksour" UNDP, (http://www.dz.undp.org) ; « Lancement du projet "Route des ksour" », El Watan, 2 avril 2006

d'emplois. Le projet prendra fin en 2008, date à laquelle il sera possible d'en évaluer les impacts effectifs sur les dynamiques locales.

CONCLUSION

L'ensemble des outils et des réflexions d'aménagement en Algérie ont intégré les concepts permettant d'envisager un développement durable du territoire et notamment un développement urbain durable des agglomérations sahariennes. Dans le principe, ces instruments d'aménagement particularisent l'action aménagiste en fonction des spécificités des milieux, les différents projets présentés ci-dessus démontrent en partie cette évolution des pratiques.
Les apports conceptuels et théoriques sont loin d'être négligeables, qu'il s'agisse des interactions complexes entre les différentes échelles de réflexion et d'intervention (du central au local) ou de l'association des citoyens aux processus, qui renvoie à l'idée de gouvernance.
Les réflexions autour de la durabilité du développement en Algérie nécessitent tout de même un exercice de contextualisation et l'intégration de la notion de durabilité dans les textes, comme dans les discours aménagistes fait émerger certaines interrogations, notamment sur deux points. Est-il possible d'envisager un développement urbain durable quant la réalité du terrain démontre des carences prégnantes dans les processus de développement ?
Le "tout durable" répond-il à une réelle volonté politique de rendre plus cohérentes les pratiques en matière d'aménagement ou s'inscrit-il au sein du courant d'internationalisation et de diffusion croissante, et semble-t-il inéluctable, des concepts relatifs à la durabilité ? Des réponses à ces interrogations dépendront en partie l'efficacité et la pérennité de ces processus et une approche critique du développement durable en Algérie nous semble, sinon incontournable tout du moins pertinente dans une démarche d'évaluation des nouvelles pratiques aménagistes.
L'arsenal législatif, ainsi que ses concrétisations sur le terrain semblent, au premier abord, pouvoir répondre aux exigences d'un développement urbain durable, il faudra néanmoins évaluer, par la suite, l'efficience des outils comme des discours à la lumière de deux variables structurantes. La première étant le désengagement partiel de l'Etat de certains secteurs clés d'intervention de la puissance publique, la seconde, plus contextuelle, relevant de la variabilité des cours du pétrole, qui affecte directement les moyens financiers à la disposition de l'Etat.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BENDERRA Omar
2005 « Pétrole et pouvoir en Algérie : les avatars de la gestion de la rente ».- Confluences méditerranéennes (Paris) 53.

BENSAAD Ali
2005 « Les migrations transsahariennes, une mondialisation par la marge ».- *Maghreb-Machrek* (Paris) 185 : 13-36.

BISSON Jean
1994 *Développement et mutations au Sahara maghrébin*.- Tours : CRDP.- 172p

BISSON Jean
2003 *Le Sahara : mythes et réalités d'un désert convoité*.- Paris : L'Harmattan.- 479p.

BLIN Louis
1990 *L'Algérie du Sahara au Sahel*.- Paris : L'Harmattan.- 502p.

BRUNDTLAND Gro Harlem
1987 *Our common future, Report of the world commission on environment and development*.- ONU.- 374p.

COTE Marc
1998 « Dynamique urbaine au Sahara ».- *Insaniyat* (Oran) n°5 : 85-92.

COTE Marc
2005 « Ces itinéraires du Moyen Age qui font les flux d'aujourd'hui ».- *Maghreb-Machrek* (Paris) 185 : 95-99.

FONTAINE Jacques
2005 « Infrastructures et oasis-relais migratoires au Sahara algérien ».- *Annales de Géographie* (Paris) 644 : 437-448.

FONTAINE Jacques et Medhi FLITTI
A paraître « L'évolution de la population du Sahara algérien de 1954 à 1998 ».- *Insaniyat* (Oran)

LAKHDARI Fattoum
2005 « Environnement et gestion des déchets dans une ville saharienne : exemple de Biskra ».- Colloque international organisé par l'IREMAM, *La ville au Sahara et dans le désert*, Aix en Provence, 15,16 et 17 décembre 2005.

Ministère de l'équipement et de l'aménagement du territoire (MEAT)
1998 *Les villes du Sud dans la vision du développement durable*.- Alger : RADP.- 240p.

Office National des Statistiques (ONS)
1992 *Evolution des agglomérations 1967-1977-1987*, *Collections statistiques n°38*.- Alger : ONS.- 209p.

Office National des Statistiques (ONS)
2002 *Evolution des agglomérations 1987-1998*, *Collections statistiques n°104*.- Alger : ONS.- 176p.

PLIEZ Olivier
2002 « Vieux réseaux et nouvelles circulations entre les deux rives du Sahara ».- *Revue Méditerranée* (Aix-en-Provence) 99 : 31-40.

ROUX Michel

1996 *Le désert de sable : le Sahara dans l'imaginaire des français (1900-1994)*.- Paris : L'Harmattan.- 204p.

SIDI BOUMEDINE Rachid
1999 « Les instruments de l'aménagement urbain en Algérie, formes nouvelles, contenus anciens ? », in : SIGNOLES Pierre, El-KADI Galila, SIDI BOUMEDINE Rachid, *L'urbain dans le monde arabe, politiques, instruments et acteurs*, pp.119-132.- Paris : CNRS éditions.- 373p.

SIGNOLES Pierre
1999 « Acteurs publics et acteurs privés dans le développement des villes du monde arabe », in : SIGNOLES Pierre, EL-KADI Galila., SIDI BOUMEDINE Rachid, *L'urbain dans le monde arabe, politiques, instruments et acteurs*, pp. 19-53.- Paris : CNRS édition.- 373p.